

### **Inscription sur le registre nominatif dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence**

La commune de Lancieux, dans le cadre de la lutte contre l'isolement, met à la disposition de ses administrés un registre nominatif sur lequel peuvent s'inscrire les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes âgées de 60 ans reconnues inaptes au travail ou les personnes en situation de handicap.

Ce registre est mis en place dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence départemental piloté par l'Etat et mis en œuvre par les Préfets de Département, pour des risques exceptionnels (canicule, pandémie...).

En cas de déclenchement, un contact périodique sera organisé afin de s'assurer du bien-être et de la sécurité des personnes inscrites. (En cas de constat de difficultés, l'intervention des services sociaux et sanitaires sera favorisée afin d'apporter une aide et un soutien à domicile à ces personnes.)

Le CCAS de Lancieux est chargé de recenser les personnes vulnérables et d'assurer la mise à jour des données collectées. Le registre constitué est nominatif et confidentiel et s'inscrit dans une démarche volontaire. Les données recueillies sont destinées à l'usage exclusif du CCAS et du Préfet des Côtes d'Armor à sa demande dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence.

#### **Objectif**

En cas de canicule ou de pandémie notamment, le registre permet au CCAS de contacter de façon régulière les personnes inscrites pour s'assurer de leur situation.

#### **Qui peut s'inscrire sur le registre ?**

- Les personnes âgées de 65 ans et plus,
- Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- Les personnes adultes handicapées.

#### **Qui peut solliciter l'inscription sur le registre ?**

- La personne elle-même
- Son représentant légal
- Un tiers (ami, proche, médecin, service d'aide à domicile...) sous réserve de l'accord de l'intéressé au moment de la demande ou à posteriori.

#### **Comment s'inscrire ?**

A l'aide du formulaire de demande d'inscription sur le registre nominatif disponible ci-dessous :

OU

- à l'accueil de la mairie de Lancieux, Tél : 02.96.86.22.19
- par mail : [mairie@lancieux.org](mailto:mairie@lancieux.org)
- par courrier : mairie de Lancieux. 1 rue de la Mairie – 22770 LANCIEUX

La personne dispose d'un droit d'accès, de rectification et de possibilité de radiation de ses données. Pour toute information complémentaire, vous êtes invités à contacter le CCAS de Lancieux.